FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Patrick SAIRE
Sébastien GUILLAUME
Aline MILLE
Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés

Pascale DUCLERMORTIER
Stéphane MAYET

CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET
"CCRB Formation"

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège Administratif : 47, Bd Justin Grandthille
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Siège Social : Complexe sportif René Tys
36, rue Léo Lagrange – 51100 REIMS

SIRET : 523 572 691 00021

Exercice clos le 30 juin 2019

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET
"CCRB Formation"

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège Administratif : 47, Bd Justin Grandthille
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Siège Social : Complexe sportif René Tys
36, rue Léo Lagrange – 51100 REIMS

SIRET : 523 572 691 00021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CCRB Formation relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 novembre 2019

FCN
Commissaire aux comptes

Sébastien GUILLAUME
Associé

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 — Présenté en Euros / sans situation

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	59 934	19 853	40 081	7,51	18 388	3,56
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	215 980		215 980	40,49	214 949	41,62
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 235		2 235	0,42	1 427	0,28
TOTAL (I)	***278 149***	***19 853***	***258 296***	48,43	***234 764***	45,48
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	460		460	0,09	550	0,11
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	107 681		107 681	20,19	3 000	0,58
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					37	0,01
. Personnel					7 321	1,42
. Organismes sociaux					7 123	1,38
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 659		3 659	0,69		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					44 012	8,52
. Autres	934		934	0,18		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	52 869		52 869	9,91	52 869	10,24
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	109 461		109 461	20,52	166 739	32,29
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***275 064***		***275 064***	51,57	***281 652***	54,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***553 213***	***19 853***	***533 360***	100,00	***516 417***	100,00

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 — Présenté en Euros / sans situation

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 000	0,37	2 000	0,39
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	441 246	82,73	422 257	81,77
Résultat de l'exercice	***7 391***	1,39	***18 989***	3,68
Subventions d'investissement	6 926	1,30	378	0,07
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***457 563***	85,79	***443 624***	85,90
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	571	0,11		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 948	7,88	50 380	9,76
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	13 032	2,44	9 001	1,74
. Organismes sociaux	14 176	2,66	13 411	2,60
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 470	0,46		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 600	0,67		
TOTAL(IV)	***75 797***	14,21	***72 793***	14,10
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***533 360***	100,00	***516 417***	100,00

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 — Présenté en Euros / sans situation

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	18 110		18 110	100,00	17 864	100,00	246	1,38
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets	**18 110**		**18 110**	100,00	**17 864**	100,00	**246**	1,38
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			308 000	N/S	316 180	N/S	-8 180	-2,58
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 539	0,50	9 612	53,81	-8 073	-83,98
Autres produits			176 302	973,51	159 251	891,46	17 051	10,71
Total des produits d'exploitation (I)			***503 952***	N/S	***502 906***	N/S	***1 046***	0,21
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			14 929	82,44	15 019	84,07	-90	-0,59
Variation de stock (marchandises)			90	0,50	-520	-2,90	610	117,31
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			285 251	N/S	288 034	N/S	-2 783	-0,88
Impôts, taxes et versements assimilés			5 833	32,21	-5 936	-33,22	11 769	198,28
Salaires et traitements			122 988	679,12	130 025	727,86	-7 037	-5,40
Charges sociales			45 029	248,64	42 417	237,44	2 612	6,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 827	48,74	8 300	46,46	527	6,35
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2 317	12,79	2	0,01	2 315	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***485 264***	N/S	***477 342***	N/S	**7 922**	1,66
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**18 688**	103,18	**25 564**	143,10	**-6 876**	-26,89
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			1 423	7,86	1 129	6,32	294	26,04
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***1 423***	7,86	***1 129***	6,32	***294***	26,04
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 423	7,86	1 129	6,32	294	26,04
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**20 110**	111,04	**26 693**	149,42	**-6 583**	-24,66

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 — Présenté en Euros / sans situation

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 893	10,45	1 152	6,45	741	64,32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 713	48,11	850	4,76	7 883	925,06
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***10 605***	58,56	***2 002***	11,21	***8 603***	429,72
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 372	123,53	7 358	41,19	15 014	204,05
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***22 372***	123,53	***7 358***	41,19	***15 014***	204,05
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-11 767**	-64,97	**-5 356**	-29,97	**-6 411**	-119,69
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	953	5,26	2 349	13,15	-1 396	-59,42
Total des Produits (I+III+V+VII)	***515 980***	N/S	***506 037***	N/S	***9 943***	1,96
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***508 589***	N/S	***487 049***	N/S	***21 540***	4,42
RÉSULTAT NET	**7 391** *Bénéfice*	40,81	**18 989** *Bénéfice*	106,30	**-11 598**	-61,07
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

FCN
DOCUMENT CERTIFIÉ

ANNEXE

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 Aux comptes annuels présentée en Euros Edité le 15/11/2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 533 360,09 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 390,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/11/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes sont établis conformément au P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 modifié par arrêté du 26 décembre 2016 (ANC 2016-07) et par arrêté du 20 avril 2018 (ANC 2018-01) concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 du code de commerce.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option pour un montant de 4 612 €

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement pour un montant de 4612 €
-

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 278 149 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*46 163*	*30 519*	*16 749*	*59 934*
Immobilisations financières	*216 376*	*1 839*		*218 215*
TOTAL	*262 539*	*32 358*	*16 749*	*278 149*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 19 853 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*27 775*	*8 827*	*16 749*	*19 853*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*27 775*	*8 827*	*16 749*	*19 853*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transport	*54 275*	*14 918*	*39 357*	*5 ans*
Matériel de bureau et informatiqu	*995*	*272*	*723*	*3 ans*
Matériel sportif	*4 664*	*4 664*	*0*	*2 ans*
TOTAL	*59 934*	*19 853*	*40 081*	

3.2 - Etat des créances = 114 510 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*2 235*		*2 235*
Actif circulant & charges d'avance	*112 274*	*112 274*	
TOTAL	*114 510*	*112 274*	*2 235*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 107 681 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*107 681*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*107 681*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 75 797 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*571*	*571*		
Fournisseurs	*41 948*	*41 948*		
Dettes fiscales & sociales	*29 678*	*29 678*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*3 600*	*3 600*		
TOTAL	*75 797*	*75 797*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 37 986 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*15 521*
Dettes fiscales & sociales	*22 465*
Autres dettes	
TOTAL	*37 986*

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

4.3 - Produits constatés d'avance = 3 600 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 18 110 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*18 110*	*100,00 %*
TOTAL	*18 110*	*100,00 %*

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 953 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*18 688*	*953*	*17 735*
Résultat financier	*1 423*		*1 423*
Résultat exceptionnel	*-11 767*		*-11 767*
Participation des salariés			
TOTAL	*8 344*	*953*	*7 391*

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

FCN DOCUMENT CERTIFIÉ

8.1 - Produits à recevoir = 107 681 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*107 681*
Clts factures a etablir(4181000000)	*107 681*
TOTAL	*107 681*

8.2 - Charges à payer = 37 986 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*15 521*
Frs factures non parvenues(4081000000)	*15 521*
Dettes fiscales et sociales :	*22 465*
Dettes provisionnées pour congés payés(4282000000)	*10 832*
Pers. charges à payer(4286000000)	*2 200*
Provisions sur charges cp(4382000000)	*5 265*
Organismes sociaux : charges à payer(4386000000)	*2 068*
Etat : autres charges à payer(4486000000)	*2 100*
TOTAL	*37 986*

8.3 - Produits constatés d'avance = 3 600 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(4870000000)	*3 600*
TOTAL	*3 600*

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 — Présenté en Euros — Edité le 15/11/2019

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 12 mois	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*18 110*	*17 864*	*20 759*	*18 853*	*20 215*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*17 170*	*29 638*	*35 015*	*19 114*	*29 636*
c) Impôt sur les bénéfices	*953*	*2 349*	*3 295*	*1 334*	*3 111*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*16 217*	*27 289*	*31 720*	*17 780*	*26 525*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*7 391*	*18 989*	*24 439*	*12 099*	*21 873*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*122 988*	*130 025*	*106 550*	*96 814*	*80 504*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*45 029*	*42 417*	*39 691*	*36 568*	*28 874*

FCM DOCUMENT CERTIFIÉ

Observations complémentaires

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET
"CCRB Formation"

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège Administratif : 47, Bd Justin Grandthille
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Siège Social : Complexe sportif René Tys
36, rue Léo Lagrange – 51100 REIMS

SIRET : 523 572 691 00021

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERAL

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 novembre 2019

FCN
Commissaire aux comptes

Sébastien GUILLAUME
Associé